



Déblocage de pret professionnel

Par **mbv**, le **16/09/2014** à **08:10**

Bonjour, rn
J'ai contracté un prêt professionnel de 287000 HT + prêt relais de TVA de 56252 €
Toutes mes factures TTC relatives au projet ont été décaissées sur le prêt Principale via des billets à ordre. si bien que le budget a été atteint.
Comme le prêt TVA n'a pas été touché pendant une année, il est donc devenu caduc car non utilisé.
Cela a mis à mal mon projet si bien que j'ai maintenant un retard de 2 ans dans le remboursement.
ma banque m'assigne en cautionnement personnel pour la somme de 287000 € suite au retard de paiement alors même que mon cautionnement perso porte sur 126000 €. rn
Aujourd'hui salarié ma banque a réussi à me contraindre par saisie salaire au remboursement de la somme de 287000 € alors qu'en parallèle mon projet a été finalisé et qu'elle est sûre de recouvrer les sommes empruntées conformément au financement initialement prévu.
En parallèle elle a dénoncé le prêt pro.
Y a-t-il eu erreur de la banque dans l'imputation du déblocage des fonds, et peut-on faire valoir cela dans les juridictions compétentes.
Pour informations encore lors du déblocage progressif, la banque a mis 3 mois pour débloquer une facture très importante et maintenant invoque des retards qui à mon sens pourrait lui être imputée en plus des autres acteurs ayant conditionné l'accentuation de ce même retard.
Merci de votre retour sur l'erreur éventuelle de la banque.
slts